

Conseil Syndical du 26 février 2026

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-six février, à 18 heures, les membres du Comité Syndical du POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU HAUT ROUERGUE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment de la Mairie de Rodelle selon la délibération N° 2025-05/002, sous la présidence de M. Jean-Michel LALLE, Président.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation : 10/02/2026

Présents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Nicolas BESSIERE, Jean-Michel LALLE, Bernard BOURSINHAC, Yolande BRIEU, Bernard SCHEUER ;
Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : Hervé LADSOUS, David MINERVA, Christian NAUDAN, Christophe BERNIE et Alain VIOLAC.

Excusés :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Eric PICARD et Benoît BARRAL
Communauté de Communes Des Causses à l'Aubrac : Christine PRESNE et Marc BORIES

Absents :

Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : Jean-Luc CALMELLY

Assistés également à la réunion : Charlotte CHARDOURNE, chargée de mission Attractivité – Accueil de nouvelles populations au PETR, Paul ROUX, chargé de mission paysage au PETR, Rémy LAURENS, chargé de mission mobilité et LEADER au PETR et Marie VIGUIER, Directrice du PETR.

Secrétaire de séance : Hervé LADSOUS

Le Président rappelle que la réunion est enregistrée afin de faciliter la retranscription des échanges dans le procès-verbal.

Administration générale

- **Validation du procès-verbal du 9 décembre 2025**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité (10 voix).

- **Choix du lieu pour la tenue du conseil syndical du PETR du Haut Rouergue – 2^{ème} séance de 2026**

Les membres du conseil syndical et le Président proposent de tenir ces réunions dans des communes du territoire afin de faciliter l'appropriation de l'outil PETR et la diversité du territoire. La commune de Coussergues est proposée pour la tenue du prochain conseil syndical. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- **Approbation du rapport d'activités 2025**

Le Président est tenu de transmettre chaque année un rapport d'activités retraçant les activités du PETR aux membres de ce syndicat. Le rapport d'activités 2025 comporte notamment :

- les réalisations techniques, travaux et interventions réalisés ;
- les partenariats mis en œuvre, contrats suivis et prestations assurées ;
- les actions de communication et de soutien aux collectivités membres ;

Le Président donne lecture du rapport d'activités 2025 du PETR du Haut Rouergue.

Afin d'apporter une information claire et transparente à l'ensemble des membres du comité syndical, aux élus du territoire et autres partenaires locaux, il est proposé de prendre acte du rapport annuel du PETR.

Le Président propose d'adopter ce rapport d'activités.

Le conseil syndical prend acte du rapport d'activités 2025, vote à l'unanimité (10 voix).

Pour rappel, les Communautés de Communes doivent également délibérer sur ce rapport d'activités dans leurs conseils communautaires.

Le Président met en avant le travail collaboratif entre les Communautés de Communes et le PETR. Il rappelle que le PETR n'est pas là pour remplacer ou se substituer mais bien pour accompagner les collectivités sur les actions qu'elles ne peuvent pas porter ou pour les épauler sur des missions importantes.

Ressources humaines

- Information : renouvellement du poste de Direction au sein du PETR

Le Président rappelle que le contrat du poste de direction arrive à terme le 31 mai 2026. Dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement du PETR du Haut-Rouergue, le Président informe de la reconduction du poste de direction pour une durée d'un an.

Cette reconduction vise à assurer la continuité administrative, stratégique et opérationnelle des actions engagées par le PETR, notamment dans le pilotage des projets structurants, l'accompagnement des collectivités membres et la coordination des dispositifs en cours. Elle permettra également de maintenir une stabilité de gouvernance nécessaire à la bonne mise en œuvre des missions confiées au PETR, dans un contexte de projets en développement et d'échéances institutionnelles à venir.

Le poste de direction poursuivra ainsi l'ensemble des missions qui lui incombent, dont :

- l'accompagnement des porteurs de projet,
- la conduite stratégique du projet de territoire,
- le suivi administratif et financier,
- la coordination de l'équipe technique,
- la représentation du PETR auprès des partenaires institutionnels et techniques,
- l'appui aux élus dans la définition et la mise en œuvre des orientations territoriales,
- le volet Ressources Humaines / management
- l'animation des contractualisations : LEADER, Contrat Territorial Occitanie et Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Finances

Le Président porte à connaissance des élus que le vote du Compte Financier Unique (CFU) et de l'affectation de résultat ne pourront pas être réalisés lors de cette réunion. En effet, en raison d'un incident technique qui perturbe fortement l'application CDG-D depuis le 5 février, le CFU (Compte Financier Unique) n'a pas pu être validé définitivement par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette situation concerne l'ensemble des collectivités de l'Aveyron. Par conséquent, le vote du CFU et de l'affectation de résultats sont reportés à une date ultérieure.

Une reprise anticipée de résultat est proposée au vote.

- Présentation de l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Le Président rappelle qu'au PETR du Haut Rouergue seul le Président perçoit des indemnités et présente l'état récapitulatif pour l'année 2025. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- Compte Financier Unique 2025

Comme indiqué le vote est reporté.

Une présentation des chiffres 2025 est donnée au conseil syndical pour information et pour une meilleure compréhension pour la reprise anticipée de résultat.

- Affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget principal

Le vote est reporté à une date ultérieure.

- Reprise anticipée de résultat

Le PETR s'est rapproché de la trésorerie qui a validé l'état I B1 issu du CFU. Ce tableau reprend les réalisations 2025, les résultats antérieurs reportés et les restes à réaliser. Le comptable a également visé la balance comptable. Ainsi, il est proposé une reprise anticipée de résultat comme suit :

Reprise anticipée des résultats	Affectation à l'investissement (compte 1068)	€
	Affectation en réserves 1064 pour le montant des plus-values nettes de cession d'actif (IBC M4)	€
	Report en investissement au 001 (DI si -, RI si +)	+ 6 056,86 €
	Report en fonctionnement au 002 (DF si -, RF si +)	+ 105 718,07€

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- **Participation des membres 2026**

Le Président rappelle que lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire en décembre dernier, il avait été question de ne pas réévaluer le taux de participation des Communautés de Communes. Ainsi, il propose de conserver le taux à 3,50€ par habitant pour la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac et 3,5432€ pour la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, en prenant en compte la délégation de la mission Accueil nouveaux arrivants au PETR (population totale INSEE au 1^{er} janvier 2026). Bernard SCHEUER s'interroge sur la différence de taux entre les EPCI, la réponse lui est apportée avec cette précision sur la mission Attractivité. David MINERVA constate une légère diminution de la population au vu de la petite baisse sur la subvention allouée par les collectivités au PETR par rapport à 2025. Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

- **Vote du budget primitif 2026**

Le Président présente le budget primitif 2026 du PETR du Haut Rouergue avec une section de fonctionnement à 471 007,97 € et une section d'investissement à 8 787,86 €. Bernard BOURSINHAC souhaite avoir le détail des dépenses de fonctionnement : les actions des missions du PETR rentrent dans leur dernière phase avec la réalisation d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du PETR, l'étude sur l'habitat sera également lancée cette année, des actions auprès des entreprises du BTP seront mises en place avec les 2 Communautés de Communes, des ateliers et des sorties seront proposées dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale. Ces travaux sont estimés à 164 700€ environ sur 2026. Il s'interroge sur la trésorerie du PETR, au vu du décalage du versement des soldes de subvention. Le Président indique que le PETR reste vigilant, l'année 2025 se solde en effet avec un déficit. Les versements attendus devraient être perçus courant 2026. De plus, il rappelle le rôle du PETR sur le volet administratif pour l'embauche de la chargée de mission Petites Villes de Demain pour les 3 communes concernées. En effet, le PETR a assuré le recrutement de l'agent et gère son contrat et sa mission. L'Etat a versé fin 2025, les 15 000€ d'aide dédiée à PVD, les communes complèteront en fin d'année leur part.

Enfin, le PETR est soumis au budget vert. Compte tenu que le PETR n'a pas utilisé les articles comptables référencés dans l'axe 1, il n'est pas concerné par l'annexe environnementale du CFU 2025. Suite aux échanges, le Conseil Syndical adopte à l'unanimité (10 voix) cette délibération.

Projet de territoire

- **Actualités missions PETR**

⇒ Attractivité

La parole est cédée à Charlotte CHADOURNE, chargée de mission Attractivité – accueil de nouvelles populations au sein du PETR.

Elle revient sur les actions qui ont été mises en place depuis la fin d'année 2025. De nombreux échanges entre pairs ont été réalisés et notamment avec le réseau des techniciens de l'ADEFPAT, une association avec laquelle le PETR travaille beaucoup et permet une montée en compétences intéressante sur la thématique Attractivité. Les rencontres réunissent environ 13 collectivités essentiellement du nord de l'Occitanie : PETR, communautés de communes et départements parfois, afin de partager de bonnes pratiques et des expériences. Dans ce cadre-là, le PETR devrait témoigner au PETR Lozère-Gévaudan dans un des ateliers habitat sur les démarches mises en place sur le logement.

Autre moment d'échanges au château Cheval Blanc, un grand cru Saint-Emilion à côté de Bordeaux : ce dernier s'est associé avec le château Pétrus pour investir sur le territoire avec une projection sur 100 ans. Ils ont décidé d'accompagner les collectivités pour réfléchir à l'aménagement territorial et notamment à la création d'un plan alimentaire territorial. Ils ont ainsi investi dans un mouvement de coopération économique territoriale intitulé Vivance pour mettre en œuvre des partenariats. Par exemple, une maison des femmes a été créée ainsi qu'un centre d'hébergement pour les travailleurs saisonniers et une ferme en maraîchage. Pour ce dernier exemple, le prix du mètre carré sur ce secteur étant très élevé, l'installation en maraîchage sur le Saint-Emilion devient impossible. Les châteaux, propriétaires du foncier, peuvent apporter leur soutien. Ils ont ainsi travaillé avec les écoles pour proposer des circuits courts dans les cantines. Ce modèle de coopération public/privé avec des entreprises qui souhaitent s'investir sur le territoire, pour accompagner le développement de certaines communes dans leurs projets, est à regarder avec intérêt car il existe de belles entreprises localement concernées par l'avenir du territoire et elles pourraient être intéressées par cette démarche.

Autre sujet : le PETR a été sollicité par la CPTS Nord Aveyron (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) pour réfléchir à une journée d'accueil pour les internes en médecine présents sur le territoire. Les maisons de santé de la vallée du Lot rencontrent aujourd'hui une vacance professionnelle, l'idée serait de faire venir au mois de juin les internes en médecine afin de leur faire visiter ces maisons de santé et le territoire pour qu'ils puissent se projeter ici. Un débat s'en suit sur l'intérêt d'un tel programme aujourd'hui. Bernard SCHEUER souligne la nécessité de travailler en coopération, d'avoir un groupe de médecins sur plusieurs territoires, ce travail est à porter par les futurs élus des EPCI. Les Communes plus attractives ont pléthore de médecins alors que les bourgs secondaires recherchent des professionnels de santé. Avoir des médecins est l'un des atouts de l'attractivité des territoires : s'il faut faire plus de 30 km pour pouvoir consulter un médecin, la collectivité perd en attractivité, il est primordial de se pencher sur le sujet. Il est rejoint sur ces propos par Bernard BOURSINHAC, notamment sur le travail collectif. Il est rappelé que la démarche entreprise par la CPTS Nord Aveyron est essentiellement de faire visiter les maisons de santé, d'aller à la rencontre des praticiens et découvrir le fonctionnement de ces structures. Yolande BRIEU souligne la difficulté de recruter des internes également à l'hôpital que ce soit à Rodez ou à Espalion. Ce que renchérit Alain VIOULAC qui constate des lits fermés faute de médecins. Certaines spécialités ne sont pas attractives, il n'y a plus de rééducateurs par exemple. Christian NAUDAN informe que le Département est mobilisé également sur le sujet avec la création d'un internat à l'hôpital de Rodez. Il relève qu'il existe un problème de société avec le souhait d'horaires plus réduites (être à 35h00) et de génération entre les anciens et les nouveaux médecins. Il soulève enfin le problème du nombre de médecins formés en France qui reste insuffisant, il faut une vraie politique nationale sur les déserts médicaux. Bernard SCHEUER réitère ces propos sur le travail collectif entre les médecins mais aussi entre les communes, les Communautés de Communes et le PETR pour proposer un projet médical. David MINERVA incite sur le fait d'avoir un outil efficace pour ces jeunes médecins. Il pense qu'il faut tout de même faire connaître le territoire pour donner envie car il reste peu connu. Le Président conclut en stipulant que pour lui l'échelle du PETR semble intéressante pour travailler à ces réflexions et d'accompagner les Communautés de Communes sur cette journée de découverte des maisons de santé de la vallée du Lot.

Le PETR poursuit ses actions en faveur des nouveaux arrivants porteurs de projets et reçoit régulièrement des sollicitations pour les accompagner. Les dernières demandes concernent des sujets tels que la cuisine thérapie, l'hôtellerie-restauration, l'accueil de pèlerins. Le PETR sera présent le 5 mars au forum de l'emploi saisonnier à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac au côté de Florian MAUREL. C'est l'occasion de rencontrer des personnes qui viennent s'installer et qui cherchent un premier emploi. Elles passent souvent par des forums professionnels. Dans ce cadre-là, Florian MAUREL se rend à Lille les 10 et 11 mars pour représenter le territoire et avec une partie attractivité économique à destination des porteurs de projets. Des fiches pour présenter les biens qui sont en reprise transmission sur le territoire ont été élaborées conjointement pour ce salon.

Le PETR partage un dispositif intéressant « Ma petite entreprise » porté par ADEL, l'ADIE (Association de Développement de l'Initiative Entrepreneuriale), les Espaces emplois formation et les EPCI du nord Aveyron. L'idée est d'accompagner notamment les auto-entrepreneurs qui se sont lancés seuls et qui

rencontrent des difficultés, afin de vérifier avec eux la viabilité de leurs projets. Il s'agit soit de consolider le projet soit de réorienter les porteurs si celui-ci n'est plus viable. Parmi les nouveaux arrivants, certains viennent avec une activité qu'ils avaient précédemment, et qu'ils essaient de développer ici. Le but est d'avoir une réunion deux fois par an pour prioriser les personnes à accompagner.

De la même manière, l'ADIE met en place une tournée en camion afin de se rendre au cœur des villages comme l'an dernier par exemple à Sévérac-d'Aveyron et à Laissac-Séverac-l'Eglise sur les marchés. Il s'agit d'aller à la rencontre des personnes qui pourraient avoir besoin d'un prêt immédiat pour développer l'initiative entrepreneuriale. Deux dates de tournée ont été fixées pour 2026 :

- le 4 juin à Espalion, place du marché, c'est une journée dédiée aux femmes entrepreneures avec tous les partenaires locaux pour travailler sur l'accompagnement des porteuses de projets,
- le 11 juin à Entraygues afin d'éclaircir qui fait quoi, notamment sur la transmission et reprise d'entreprises avec sur place, l'Espace emploi formation, le PETR, la Communauté de Communes, la CMA, la CCI et l'association de commerçants-artisans.

Un appel à projets a été lancé par la Banque Publique d'Investissement (BPI France) intitulé Entreprendre au cœur des territoires. Ce financement existait déjà, le PETR a pu en bénéficier via le dispositif OCCRE (Occitanie Création Reprise d'Entreprises) porté par l'ADEFPAT. Le PETR souhaite répondre à ce nouvel appel à projets pour le compte de ces 2 Communautés de Communes au travers du consortium mis en place par l'ADEFPAT. Ce dernier sera le porteur du projet pour les structures comme le PETR, qui se sont manifestées pour participer. Le financement servira à une partie de l'ingénierie dans l'accompagnement des porteurs de projets et à des ateliers de transmission-reprise. L'ADEFPAT s'acquittera des interventions de prestataires. Les collectivités ont également été contactées par les consulaires CMA/CCI qui réalisent la même démarche pour répondre à ce même appel à projets sur des sujets similaires. L'idée est que les EPCI puissent répondre aux deux consortiums pour s'assurer toutes les possibilités d'intervention. La réponse pour les lauréats sera apportée courant juillet 2026. Au vu de ce calendrier, il a été imaginé de lancer les activités sur le dernier trimestre 2026 ou début 2027.

A la fin du printemps, le PETR va relancer Entreprendre au féminin, action qui a bien fonctionné l'an passé. Une convention est en cours entre les EPCI, le PETR et EDF pour continuer à travailler sur l'accompagnement des femmes porteuses de projet. EDF souhaite être partenaire afin de poursuivre sa réflexion sur l'emploi du conjoint de ses agents. En avril, une première sollicitation sera lancée avec un atelier auprès du réseau des femmes entrepreneures. De nouveaux ateliers seront proposés entre juin et septembre, en alternant sur chaque Communauté de Communes afin de toucher le plus de participantes possibles.

Sur le volet des actions en faveur du BTP, il a été réalisé en novembre 2025, des rencontres sur chacune des Communautés de Communes, entre les entreprises et leur Opérateur de Compétences (OPCO) pour la formation. Suite à ces échanges, 6 entreprises sur les 26 présentes, ont recontacté l'OPCO pour mettre en place des actions de montée en compétences c'est-à-dire former les collaborateurs pour une éventuelle reprise. Pour continuer sur le sujet du BTP, le PETR était convié à Saint-Côme-d'Olt, à la présentation de la réflexion sur les balcons dans le cadre de Village d'Avenir. Il a été proposé de partager ce travail avec les artisans du BTP en associant le CAUE et la DDT (des architectes experts de l'Etat ont été mis à disposition) qui ont participé à cette charte de bonnes pratiques pour revaloriser les bourgs-centres, le 20 ou 21 mai. Christian NAUDAN s'interroge sur le rôle des entreprises sur ce sujet. Bernard SCHEUER rappelle que la Mairie de Saint-Côme-d'Olt a soulevé la problématique de l'attractivité des logements dans les bourgs-centres historiques comme le sien. Il constate qu'un extérieur reste recherché lors d'un achat de bien immobilier, or ce n'est pas une offre accessible en ville. Afin d'avoir un extérieur et de respecter l'architecture du site, un agrandissement via des balcons intégrés est proposé. L'ABF a validé le document produit, il est présenté aux élus du conseil syndical. Il s'agit donc de partager cette réflexion avec les artisans pour qu'ils apportent leur regard technique et qu'ils puissent sensibiliser les propriétaires, lors de travaux de ce type, sur ce qu'il est possible de faire. Cette base servira aussi pour le PLUI de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère.

Toujours dans le cadre des actions en faveur du BTP, une intervention sera organisée début juillet sur la zone d'activités de Bozouls sur la gestion des déchets, avec le SMICTOM et la CMA. En septembre, l'idée est d'organiser une journée portes ouvertes sur la zone d'activités de Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac et en

décembre une journée sur la thématique de cohésion sur la zone d'activités de Lioujas. Christian NAUDAN souhaite connaître le sujet des portes ouvertes sur Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac. C'est de proposer un temps de rencontre avec des jeunes, des demandeurs d'emploi et les entreprises mais aussi un temps d'interconnaissance entre entreprises car même si elles sont à côté, elles ne se connaissent pas toujours. Ce rapprochement pourrait amener des solutions de mutualisation par exemple. Florian MAUREL a appuyé dans ce sens, il met en avant le besoin de recréer une communauté dans les zones d'activités. Une approche avec le collège a été réalisée dans le but de faire venir aussi les scolaires pour découvrir ces métiers proches de chez eux.

Enfin, via le financement reçu de la DDETSPP, et à la demande de Florian MAUREL, des supports de communication sont conçus et imprimés pour rappeler les aides aux entreprises de la Communauté de Communes et pour présenter les différents interlocuteurs. Ces livrables serviront pour les entreprises implantées mais aussi pour démarcher celles qui veulent s'installer. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales de communication, celle de Laissac, Complice, a été retenue pour réaliser cette plaquette. Le PETR prendra donc à sa charge cette réalisation.

Une des actions fléchées dans la demande de subvention FEDER Massif Central concernait le bâti vacant à l'échelle du PETR. Depuis janvier, le PETR a participé aux ateliers mis en place dans le cadre du plan départemental de l'habitat, pendant deux journées à Flavin. Amélie FOUR a été présente sur l'atelier dédié à la revitalisation des bourgs-centres. Ces rencontres ont réuni une quarantaine de partenaires publics et privés. Les axes de travail se focalisaient sur :

- développer l'offre locative privée et sociale,
- rendre l'habitat attractif pour les actifs,
- adapter le logement au vieillissement,
- lutter contre le mal logement et la précarité énergétique,
- revitaliser les bourgs centres,
- lutter contre les logements vacants.

Des livrets d'exemples de réalisation étaient mis à disposition, avec à chaque fois, des plans de financement de l'opération, le descriptif détaillé du parcours pour finaliser le projet. Ces exemples permettent de s'inspirer d'autres pratiques sur des territoires qui ressemblent à celui du PETR. A partir de ces travaux, un observatoire et un guide des bonnes pratiques sur l'habitat, à l'échelle du département, seront édités. L'idée est de respecter les grandes règles édictées sur les questions de l'habitat, pour pouvoir accéder à des financements. Cependant, ces aides ne sont pas arbitrées à ce jour. Une restitution de ces ateliers devrait intervenir au début de l'été.

Sur le même sujet de coopération territoriale, le PETR a participé à une rencontre de la Région Occitanie avec l'ARAC, qui a présenté des possibilités de portage sur la maîtrise d'ouvrage, pour les collectivités. Ainsi, l'ARAC peut accompagner sur les études de faisabilité ou sur les définitions OPA ou OPHR sur les cœurs de village. Elle propose éventuellement de venir rencontrer les EPCI puisque ses services sont très peu intervenus en Aveyron et que leur ingénierie peut être mise à disposition des communes.

Sur l'habitat, le PETR a commencé une démarche de recensement exhaustif de biens vacants en centre bourg via l'application LOVAC et zéro logement vacant. Le travail a débuté mercredi à Entraygues avec Amélie FOUR, dans le cadre de PVD, afin d'affiner toutes les données et de consolider les informations. Ces données pourront être recroisées avec les mairies. Ce travail permettra de contacter les propriétaires, pour les sensibiliser sur les aides au logement ou sur la mise en place potentielle de taxes à la vacance ou pour reprendre contact. Les données émanent d'informations fiscales, elles sont donc plus fiables. Si des élus sont intéressés, cette démarche est duplicable dans d'autres communes.

David MINERVA souhaite prendre la parole et rebondir sur l'expérimentation et le relationnel à avoir avec le BTP. Il a bien noté le programme 2026 et souhaite proposer en 2027, de mettre en avant les expérimentations qui ont été menées sur la commune à Laissac-Sévérac-l'Eglise : en maîtrise d'ouvrage partagée avec la Communauté de Communes pour le PIMS et avec la Mairie sur le projet de l'îlot Vigarié. Ces démarches s'inscrivent dans ce qui a été évoqué : un bâtiment nouvelle génération, à basse consommation d'énergie, No watts, et la restauration de bâtis anciens avec une adaptation du patrimoine à un multi-usage collectif. Il aborde ensuite le sujet des biens vacants et se remémore un des premiers dossiers PVD qui portait sur une étude sur cette thématique au niveau intercommunal, sujet au cœur des

problématiques d'aujourd'hui. Charlotte CHADOURNE évoque la formation qu'elle a suivie avec Amélie FOUR sur zéro logement vacant et souhaiterait faire le tour des mairies qui seraient intéressées par ce travail de recensement. Le fichier utilisé est sécurisé et collaboratif, si une modification est réalisée, l'ensemble des partenaires habilités est prévenu. Par exemple, la DDT est en train d'intervenir sur les fichiers actuellement pour les consolider avec leurs données, ils ont rajouté un filtre qui permet d'identifier les biens sans maîtres et de voir les actions qui peuvent être menées.

Enfin, à titre d'information, le PETR prépare le COFIL de fin du programme Attractivité pour l'automne 2026. En effet, c'est la dernière année de financement FEDER Massif Central (2024-2026 compris). Pour l'occasion, l'écosystème des partenariats déployés sur les différents sujets sur lesquels le PETR a travaillé, sont référencés sur un schéma projeté. Le Président souligne l'impressionnant réseau créé.

⇒ Paysage, Atlas de la Biodiversité Communale

Le Président invite Paul ROUX, chargé de mission, à prendre la parole sur sa thématique. La première information concerne l'analyse des résultats de l'animation du plan paysage à Entraygues au Labo d'Aqui le 6 décembre dernier. Pour rappel, c'était une session d'animation et non une concertation, ce qui a bien été précisé auprès des habitants. En effet, le plan de paysage est maintenant finalisé depuis deux ans, il s'agissait d'expérimenter cette nouvelle formule d'animation pour la dupliquer sur une autre commune d'études en explicitant davantage le lien entre paysages et biodiversité. L'idée consistait à faire toucher du doigt, la complexité des enjeux de transition en faisant des paysages, le socle sensible de ces enjeux, à travers « une fresque », c'est-à-dire un certain nombre de jeux de données et leur restitution graphique et cartographique sur de nombreux enjeux. Par exemple, des questions socio-économiques sur l'agriculture, des données de consommation énergétique, de facture énergétique et de déplacement domicile - travail. Des photos du territoire à différentes époques étaient également à disposition pour donner à comprendre le lien fort qui existe entre les enjeux de transition et la manière dont les paysages évoluent. Comment les paysages ont la trace matérielle des usages humains, des manières d'habiter et d'organiser un territoire. L'analyse est disponible dans son intégralité sur le site internet du PETR. L'objectif était aussi d'expliquer la démarche à toute personne désireuse d'en savoir davantage et de s'approprier la manière dont l'animation s'est déroulée avec les participants. Globalement, les personnes présentes au Labo d'Aqui étaient déjà sensibilisées à la question.

Paul ROUX revient ensuite sur son travail sur une plateforme cartographique pour valoriser les photographies que les participants prennent au cours des balades commentées ou en dehors. Désormais, les participants sont autonomes pour la saisie des données avec le développement d'une interface qui permet de s'inscrire et de créer un compte. Cette interface servirait également pour les communes engagées dans un atlas de la biodiversité communale. Ces photographies vont illustrer les paysages du territoire à différentes époques et aussi les supports vulgarisation du plan paysage, en cours de rédaction, dans lesquels le lien est fait entre paysages, transition énergétique et biodiversité. Une démonstration de l'interface d'administration pour se connecter est projetée. Une explication du fonctionnement est amenée par Paul ROUX. Avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement), le PETR propose d'animer une formation au protocole de l'Observatoire des saisons pour transmettre des données aux chercheurs du CNRS afin qu'ils évaluent les effets du changement climatique sur les cycles phénologiques c'est-à-dire la reprise de la végétation, les premiers chants d'oiseaux, etc. Dans ce cadre-là, les participants ont été invités à mettre les photos qu'ils prennent sur cette plateforme. Un programme d'animations se dessine pour 2026 et les photos prises au cours de ces sorties, par les participants, pourront alimenter la plateforme. Les Communes engagées dans l'ABC seront contactées afin qu'elles soient le relais de cette communication autour de cet outil auprès des habitants. Le site de cette plateforme est hébergé sur un serveur du PETR, ainsi que les inventaires participatifs sur la biodiversité, via l'hébergement d'une application développée qui s'appelle Qfield, associée au logiciel de cartographie Qgis. L'idée est de pouvoir aller sur le terrain pour collecter de la donnée et de la stocker gratuitement. Ce travail sert aussi à d'autres missions, par exemple pour le bâti vacant. Ces données peuvent être intégrées dans une base de données et être mutualisées avec la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère, qui a des compétences SIG. Cette dernière peut ainsi profiter des remontées de terrain effectuées et des mises à jour. Si l'exemple du bâti vacant est conservé, pour les personnes en charge du PLUI, il est possible de se saisir de ces éléments. L'accès peut être ouvert à d'autres partenaires et à la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac suite à

l'expérimentation avec la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère. Une expérimentation a été portée également avec le Conservateur botanique et globalement cela fonctionne. Un point sur le calendrier est apporté : il s'agit d'organiser des animations pour susciter l'adhésion des habitants sur les politiques publiques en faveur de la biodiversité. Le PETR a un projet de visite à la ferme avec les écoles, en mutualisant les sorties :

- Une sortie à la ferme de Mayrinhac sur la commune de Rodelle (ils n'ont pas encore été contactés) pour les écoles de Bezannes et Bozouls,
- La ferme de Beau Rivage à Espalion pour les deux écoles d'Espalion,
- La ferme de M. Bessière à Ceyrac pour les écoles de Pierrefiche-d'Olt, Bertholène et Gabriac.

Il s'agit de faire le lien avec la manière dont les habitants vivent sur le territoire, avec les systèmes productifs, et avec tout ce qui touche les dimensions sur lesquelles reposent le fonctionnement des territoires. Cela permet de rappeler que la nature est un concept abstrait : qu'est-ce qu'on considère comme de la nature ? Qu'est-ce qui ne l'est pas ? Et est-ce que les espaces soi-disant vierges, sont favorables à la biodiversité ? Des exemples intéressants sur des systèmes polyculture-élevage montrent que parfois l'activité humaine est favorable à la biodiversité. Quelquefois, elle est défavorable au contraire et il est nécessaire de rappeler la nécessité de la biodiversité aujourd'hui pour faire prospérer les modèles de société. auprès des enfants, le souhait est de mettre en avant comment on produit sur le territoire.

Pour le grand public, des animations sont également prévues :

- le 29 mars à Pierrefiche-d'Olt avec le CPIE du Rouergue
- le 30 mai au château de Calmont à Espalion avec Nathalie BLONDEL-BAUR.

Dans ce dernier site, l'objectif est de croiser paysage, botanique, géologie et biodiversité. Comment la position du château de Calmont a structuré les paysages ? Depuis l'esplanade, il est facile d'appréhender les dynamiques urbaines et les différents types d'habitats notamment ou encore la dépendance aux produits pétroliers et comment celle-ci a façonné les paysages de manière défavorable à la biodiversité. Les produits pétroliers ont dans le même temps permis d'atteindre le niveau de vie matériel des habitants, il s'agit de mettre en avant ce paradoxe pour là encore souligner la complexité de ce que cela suppose de préserver les conditions d'habitabilité du territoire.

Et enfin, le dernier projet sur lequel le PETR a travaillé c'est un état de l'art c'est-à-dire une revue de ce qui existe dans la littérature scientifique et en particulier dans les articles publiés dans des revues à comité de lecture évalués par les pairs. Ce travail est mis à profit pour tenter de comprendre l'origine de l'effondrement de la biodiversité, pour structurer le contenu des animations et pour commencer à réfléchir à la manière dont bâtir ensuite des stratégies avec les communes de l'ABC. Pour rappel, dans le plan de paysages, cette démarche un peu philosophique et anthropologique sur la question de la nature et de notre rapport au vivant et à la nature avait été abordée. Cet exercice peut orienter la façon de parler biodiversité à la population et questionner sur ce qu'est la nature pour les habitants, comment ils souhaitent habiter sur le territoire. C'est aussi répondre à la question : de quelle manière traduire la connaissance en enjeux et d'en faire un appui aux politiques du territoire pour éclairer les décisions ? Il s'agit de travailler en parallèle sur la cartographie des habitats naturels avec cette prédiction statistique, cette modélisation sur laquelle le PETR est en train de se pencher avec le conservatoire. Cette action s'appuie sur les articles scientifiques en télédétection notamment.

Enfin, le PETR met à jour son site internet, les travaux réalisés dans le cadre de l'ABC seront diffusés sur une page dédiée.

Le Président souligne les nombreuses animations à venir, notamment avec les écoles et s'en réjouit.

⇒ Petites Villes de Demain

Le Président remercie Amélie FOUR pour la présentation qu'elle a préparé sur le bilan des actions menées sur les 3 communes Petites Villes de Demain. Elle est absente ce soir, ses missions étant concentrées sur les 3 communes mais elle peut se joindre aux prochaines réunions si les élus le souhaitent.

Marie VIGUIER est invitée à rapporter les opérations mises en œuvre depuis l'arrivée d'Amélie FOUR sur PVD en décembre dernier.

Pour Villecomtal, il lui a été proposé de travailler sur la demande de dénomination de commune touristique. Ce travail a été mené en lien avec l'Office de Tourisme Terres d'Aveyron. Ensuite, elle s'est

penchée sur l'aménagement d'un local vélo, au cœur du village, afin d'accueillir les cyclistes de la véloroute V86 notamment. L'objectif est de prétendre à la labellisation « Accueil vélo » en collaboration là aussi l'Office de Tourisme. Elle a créé un visuel graphique afin de visualiser le projet. Le lieu sécurisé servira d'abri et d'aire de repos. L'essor de la pratique du vélo est indéniable, ce service sera un atout pour les personnes de passage sur la commune. Du petit matériel pourra être laissé à disposition pour réparer les vélos. Amélie FOUR a établi un phasage du projet en lien aussi avec la demande de label Accueil vélos. Elle assurera la conception graphique du panneau et la réalisation sera confiée à Maxime POTTIER. Une communication sera à mettre en place afin de bien identifier cet arrêt pour les cyclistes.

A Enraygues, Amélie FOUR a procédé à l'actualisation de la fiche Entreprendre, destinée à valoriser les artisans et commerces. En parallèle, le projet de l'îlot Albert Castanié, au centre du bourg, a fait l'objet d'une réunion avec la municipalité pour connaître l'état d'avancement. Pour rappel, la commune a acheté via l'EPF (Etablissement Public Foncier) Occitanie en 2022 des maisons en mauvais état dans le centre du village afin de les réhabiliter en commerces en rez-de-chaussée et en appartements dans les étages. Les bailleurs sociaux ont été sollicités, Soliha a réalisé une étude pour ce projet. Un permis de démolir a été accordé en 2025 pour les parties les plus fragiles. Ce dossier est considéré comme prioritaire pour la Préfecture dans le cadre de PVD. Lors de la réunion, la municipalité d'Enraygues a fait part d'une proposition d'achat du site par un porteur de projet privé avec une destination finale différente. Au vu de cette annonce, le PETR a convenu avec la Mairie de mettre en pause le projet, dans l'attente de la décision des élus sur la suite à donner à la sollicitation du porteur de projet. Soliha s'est désengagé, les montants de rénovation étant trop importants. Les bailleurs sociaux sont de plus en plus difficiles à mobiliser sur ce genre d'intervention. Bernard BOURSINHAC abonde en ce sens en rappelant qu'avant, ils globalisaient les opérations contrairement à aujourd'hui. Ils regardent davantage la rentabilité et à quelle échéance. Sur ce projet, cela s'étend sur 50 voire 60 ans donc ils ne s'engagent pas. Il indique également que le porteur de projet est toujours intéressé, il faut voir avec l'EPF ce qu'il est possible de faire, par exemple des décotes sur le prix d'achat et les prix de consolidation. La DDT a été informée de cette sollicitation. Ce projet a permis de s'intéresser également à ce que d'autres communes pouvaient faire en la matière. Ainsi, sur la presse, la commune de Mur-de-Barrez a partagé son travail avec la filiale habitat du Crédit Agricole pour rénover l'ancienne gendarmerie. Amélie FOUR a pu rencontrer le Maire qu'il l'a mise en contact avec le responsable. Un rendez-vous avec lui est programmé le 23 mars, les EPCI sont conviées. Bernard BOURSINHAC soulève le fait que le Crédit Agricole choisit des bâtisses qui ne sont pas en zone inondable, ce qui est le cas à Enraygues pour cet îlot. Cette solution peut en être une pour d'autres collectivités. L'autre mission sur la commune était de faire un état des lieux des locaux commerciaux et des logements vacants. Amélie FOUR a débuté ce recensement avec Charlotte CHADOURNE mercredi dernier. L'objectif est d'avoir un inventaire précis de ces commerces et logements vacants et de créer une communication en interne avec la Communauté de Communes pour partager ces données et qu'elles soient valorisées par la Mairie dès qu'il y a un porteur et ainsi pouvoir identifier rapidement les locaux disponibles. En identifiant les propriétaires de logements vacants, l'idée est de les inciter, via une taxe par exemple ou via des aides, à vendre ou à rénover leurs biens. Bernard BOURSINHAC revient sur le Crédit Agricole, il a visité avec M. Noyer les locaux de l'ancien collège, qui ne sont pas en zone inondable, il devait regarder ce qu'il était possible d'envisager, mais à ce jour, il n'a pas fait de retour.

Marie VIGUIER reprend sur la vacance et explique que le PETR s'appuie sur les fichiers LOVAC afin de les affiner. Cette expérimentation menée sur Enraygues pour être dupliquée sur d'autres communes qui seraient intéressées, notamment sur les deux communes PVD. Amélie FOUR a créé une fiche modèle comme outil de communication, c'est un document clair qui recense la localisation et les données du bâtiment, avec une photo. Charlotte CHADOURNE a accompagné Amélie FOUR dans ce recensement dans le cadre de la mission attractivité, car en effet, pour la réactualisation du projet de territoire du PETR, l'attractivité des bourgs centres est un réel enjeu, c'est un sujet que le PETR souhaiterait continuer à mener.

Enfin, la dernière mission confiée est la finalisation de la rédaction de la candidature à Petite cité de caractère.

A Laissac-Séverac-l'Église, les missions sont plutôt administratives, sur de l'ingénierie financière avec le montage de dossiers de demande de subventions ou la finalisation de versement de solde d'aides obtenues. Elle intervient aussi sur la relecture administrative et technique d'un marché public à procédure adaptée à lancer, sur la création d'un pump track. David MINERVA souligne la diversité des missions allouées et le sérieux du travail d'Amélie FOUR et de sa bonne intégration avec les services. Le Président conforte cette idée de sérieux de cet agent ainsi que son autonomie et son adaptation à chaque commune. Ce que partage Bernard BOURSINHAC.

⇒ Mobilité

Rémy LAURENS prend la suite pour présenter les avancées sur la partie mobilité et commence par rappeler quelques éléments de contexte. Le PETR est lauréat de l'appel à projets A vélo 3 depuis 2024, avec un financement à hauteur de 50% par l'ADEME pour développer une politique cyclable sur le territoire. L'axe 1 de l'appel à projet correspond à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable. Dans ce cadre, le PETR a lancé le 18 décembre un marché public sur la plateforme Safetender du SMICA avec pour date limite des candidatures le vendredi 23 janvier 2026 à midi. Suite à cette consultation, 8 candidatures ont été reçues lors de l'ouverture des plis le 3 février. La commission d'appel d'offres s'est réunie de nouveau le 10 février pour analyser l'ensemble des offres. Après ce temps d'analyse, les élus de la commission ont souhaité solliciter les quatre candidats les mieux positionnés suite à l'attribution de notes via les critères annoncés. Un temps d'échanges complémentaire en visio a ainsi été proposé le lundi 16 février après-midi pour affiner les propositions. Une synthèse des offres des quatre candidats est proposée au conseil sur le document support de la réunion. En option dans le marché, il avait été demandé aux candidats de chiffrer la réalisation d'un benchmark des schémas directeurs cyclables c'est-à-dire des méthodes d'évaluation et de comparaison d'autres schémas directeurs cyclables de la région. Une deuxième option consistait à proposer des méthodes de consultations complémentaires et supplémentaires par rapport ce qui a été demandé dans le marché. Quatre bureaux d'études sont ressortis à la première lecture : deux basés à Toulouse, un à Besançon et à Rennes, et le quatrième à Marssac. Les quatre possèdent des références de qualité. Lors de cette visio, les entreprises ont eu la possibilité d'apporter des compléments d'information à leur candidature. Chaque bureau d'études disposait de quinze minutes pour se présenter et mettre en avant la spécificité de leur offre. Puis, pendant quinze minutes, s'est tenu un jeu de questions-réponses notamment sur l'organisation prévue par chacun dans le cadre de la concertation, sur le déroulé des ateliers et sur l'intégration des spécificités locales (topographie, ...). La question du calendrier des opérations a été soulevée avec le contexte des élections municipales en mars. Suite à ces échanges, il est proposé le classement suivant : EGIS, ITER, Urbanisme et mobilité et enfin ITEM. Aussi, il est soumis au conseil syndical de retenir l'entreprise EGIS pour un montant de 28 925€ HT. L'option de concertation publique, en supplément, est de 1 200€ en coût unitaire. Christian NAUDAN souhaite savoir si le montant des subventions allouées se basera sur ce chiffre ou sur le chiffre pré fléché à la candidature. Pour rappel, l'estimatif en 2023 avait été évalué à 60 000€ HT, ce montant a été retenu pour les demandes de subvention ADEME et LEADER. Les propositions dans le cadre de l'appel d'offres étaient bien moindres. Une des explications est le contexte électoral avec moins de projets lancés actuellement et donc moins de travail pour les cabinets dédiés. Il est proposé de partir sur la version complète avec l'ensemble des options. David MINERVA souhaite connaître les critères de ce marché qui ont permis d'aboutir à ce classement. La note de la valeur technique du dossier est portée à 60% et le prix à 40%. L'analyse détaillée est disponible. Christian NAUDAN souhaite savoir les éléments principaux qui ressortiront de cette étude. C'est un travail qui se fait à l'échelle du PETR, l'idée est d'analyser les déplacements quotidiens et touristiques possibles sur le territoire et de développer les secteurs à enjeux. L'ensemble des cabinets ont bien exprimé que tous les tronçons du territoire ne seront pas exploités car certains points sont plus éloignés, pas adaptés à la pratique du vélo ou encore difficilement aménageables. Par un jeu de cartes isochromes, c'est-à-dire avec des temps associés, des secteurs vont se dégager sur lesquels des propositions pourront être apportées. Ces dernières ne seront pas forcément sur des pistes cyclables, cela peut être des espaces partagés ou engager un travail sur la reconquête de voirie sous-utilisée qui rassemble très peu de flux et créer des zones de partage. C'est proposer une mixité quand elle est possible et avoir une réflexion globale pour permettre aux usagers de

faire des déplacements qui soient sécurisés et cohérents et d'avoir un certain nombre d'infrastructures sécurisées tout le long du trajet pour stationner ou recharger un vélo. Il s'agit aussi d'encourager la pratique avec des secteurs qui soient plus préservés pour l'utilisation du vélo.

Les aménagements qui seront proposés seront à la charge de la commune ou de la collectivité compétente. Une priorisation dans le temps de ces aménagements sera suggérée. Bernard BOURSINHAC souhaite que le cabinet propose des aménagements réalistes et qui puissent être supportés par les communes financièrement.

Le Président soumet le choix du cabinet EGIS avec l'ensemble des options au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité (10).

Rémy LAURENS indique que dans le cadre de la mobilité, le PETR a été sollicité par la Région et la Caisse régionale du Crédit Agricole de l'Aveyron, basée sur le Causse comtal. Cette dernière porte une démarche RSE liée à la thématique mobilité. Le PETR a rencontré M. Trébosc, le directeur de la structure, avec deux agents de la Région. Assistait également à cette rencontre, Mme Mayor, chargée de projet RSE pour le Crédit Agricole. Un certain nombre de problématiques ont été relevées à l'échelle du campus et l'établissement souhaiterait améliorer leur démarche RSE, notamment sur ce sujet de mobilité. La Caisse régionale exprime des difficultés de recrutement mais aussi pour fidéliser les salariés. La mobilité fait partie des freins à l'emploi. L'entreprise a mis en place des groupes de travail et la mobilité ressort comme un enjeu important pour rester attractif dans le futur. A l'issue de la réunion avec la Région et l'agence, trois besoins essentiels ont été identifiés : la volonté de s'inscrire au sein de la ligne régionale LIO 201 qui passe actuellement à côté du site, mais la question de l'arrêt de bus est à traiter parce qu'il n'est pas pratique d'accès depuis l'entreprise. Des besoins en covoiturage ont été remontés notamment pour les déplacements pendulaires, domicile-travail, qui doivent être réfléchis pour mettre en place quelque chose de plus collectif. Aujourd'hui des ententes informelles se font et il s'agit de les identifier pour améliorer l'organisation du covoiturage.

Des déplacements pendant la pause du déjeuner sont effectués pour aller faire des courses ou manger au restaurant, ces trajets pourraient également se faire en covoiturage. L'avantage dans cette entreprise c'est que les salariés ont à peu près tous les mêmes horaires.

⇒ Contractualisations

📁 Contrat Territorial Occitanie :

Marie VIGUIER informe que le PETR a fait suivre aux Communes et Communautés de Communes l'information de la Région sur la révision de son processus de demande d'aide à partir du 23 mars. Ces démarches se feront désormais de manière dématérialisée. Le site est fermé pour un mois afin de mettre en place cette fonctionnalité. Pour les dossiers les plus urgents, il est possible d'envoyer un courrier. Ainsi, à partir du 23 mars, tout se fera en ligne. Les dispositifs de la Région pourraient être revus dans l'année. Le PETR reste à disposition pour accompagner les collectivités dans ces dépôts en ligne.

📁 LEADER :

Rémy LAURENS porte à connaissance les éléments du dernier comité de programmation 2025. Le PETR avait présenté deux dossiers pour sélection déjà évoqués lors du conseil syndical de décembre. Il s'agit du réaménagement des locaux administratifs et techniques avec un changement de système de chauffage pour la société de transports Rousset basée à Lioujas-La Loubière. Ce projet a été sélectionné avec une note de 16 sur 30, notation proposée en comité technique, avec un montant total des travaux éligibles de 263 658 € et pour lequel un montant LEADER a été sollicité à hauteur de 40 000€. Cette entreprise peut prétendre à une aide LEADER parce que la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère a alloué une subvention sur le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise. Pour rappel, pour les porteurs de projets privés, un cofinancement public est indispensable. Le deuxième dossier présenté est celui de l'élaboration du schéma directeur cyclable du PETR, également sélectionné, avec une note de 22 sur 30. Le montant estimé au départ était de 60 000€, la demande LEADER a été faite sur cette base, à hauteur de 18 000€.

Toujours dans le cadre de LEADER, un comité technique s'est tenu sur l'agro-pastoralisme le 26 janvier, en visio. Une des mesures LEADER est dédiée à cette thématique et porte sur des travaux réalisés

uniquement par les ASA, Associations Syndicales Autorisées. Sur l'ancienne programmation, ce dispositif était intégré sur un autre fonds européen. En Aveyron, l'ASA est en sommeil contrairement à la Lozère. Le projet évoqué concerne des travaux d'amélioration foncière qui vise à la remise en culture de terrain sur sol profond et la réhabilitation de parcours herbacé sur des zones colonisées par des végétations arbustives ou arborées. Il s'agit de broyage de landes arbustives ou de défrichage de landes arborées en vue d'une remise en culture. Il y a principalement des enjeux de renforcement de l'autonomie fourragère des exploitations, d'amélioration du modèle économique d'exploitation agricole en limitant les besoins d'acheter des fourrages venant de l'extérieur, en favorisant l'adaptation des exploitations face au changement climatique, notamment la lutte contre les incendies, et en facilitant le renouvellement des actifs agricoles. Enfin, le 19 février s'est tenu le dernier comité de programmation à Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac. Le PETR n'a pas présenté de dossiers.

Une rencontre a été organisée le 4 février entre le Président et les Vice-Présidents du GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan. L'objectif était de trouver une méthode, au vu de l'état de la maquette financière déjà consommée, pour que les porteurs de projets ayant déposé une demande puissent bénéficier d'une aide. Lors de ce temps d'échanges, il est proposé de sanctuariser 33 dossiers déposés par les structures porteuses et associées du GAL ainsi que par les porteurs privés. Pour les porteurs publics, une baisse du montant de l'aide sera appliquée à hauteur de 15 à 20% en tenant compte des 15% d'aide LEADER à solliciter. Cette option permettrait de réduire fortement le déficit actuel de l'enveloppe. Cette solution a été soumise au comité de programmation qui l'a validée.

Christian NAUDAN souhaite savoir d'où vient ce déficit. Le Président rappelle le montant de l'enveloppe initiale : 3 414 590,00€ pour les 3 structures. Il explique que suite aux nombreuses demandes, notamment lors des pré-dépôts, cette somme a été vite consommée. Le Président informe que lors de cette réunion, Vincent ALAZARD pour le PNR Aubrac était présent ainsi que Jean-Paul POURQUIER pour le PETR Gévaudan Lozère et lui-même, et que l'objectif était de satisfaire tout le monde mais pour cela, il faut effectivement baisser les apports financiers pré-fléchés. Alain VIOULAC souligne que la programmation se termine en 2027 et que de nouveaux dossiers ne pourront pas être aidés. Pour rappel, la majorité des dossiers n'ont pas été instruits par la Région, le GAL est en attente de ses retours et certains projets pourraient être revus ou écartés en fonction de cette instruction. La stratégie serait réadaptée dans ce cas-là.

Ensuite, une bilatérale s'est tenue entre la Région et le GAL. Le PNR Aubrac s'est rendu à Toulouse le 9 février, les PETR ont suivi les échanges en visio. Les objets de cette rencontre étaient de faire un point sur la consommation de la maquette financière et le suivi financier, de définir une stratégie à travers la projection proposée et l'état de consommation de la maquette pour ensuite étudier d'éventuelles demandes d'avenants à la convention, ce qui n'est pas le cas pour le GAL AOCCG. Il s'agissait aussi de lever des freins et d'anticiper les ajustements nécessaires avant 2027.

Une dernière information sur le programme LEADER est partagée : un INTERGAL Occitanie avec les animateurs des GAL, s'est déroulé les 23 et 24 février à Castres. Trois ateliers étaient proposés : une intervention de Sylvain PAMBOUR, consultant en développement dans l'Hérault, il anime le réseau des territoires et citoyens d'Occitanie. C'est une association qui vise à fédérer les acteurs régionaux pour porter des démarches de développement local, durable, social, d'éducation populaire et de démocratie participative. Le second atelier concernait l'accueil et l'intégration des nouveaux membres du GAL avec l'intervention de deux élus du territoire. Le dernier atelier consistait à faire une évaluation à mi-parcours du programme LEADER 2023-2027 et proposer un outil qui sera transmis à chacun des GAL pour avoir une représentation à jour à l'échelle de la région Occitanie, du nombre de dossiers portés par GAL.

⇒ Projet de territoire

Marie VIGUIER rappelle que le projet de territoire du PETR a été élaboré pour la période 2020-2026 et ainsi il arrive à échéance. Il s'agira d'actualiser ou de revoir ce projet de territoire pour 2026-2032. Ce contexte offre l'opportunité de s'interroger sur ce que les élus souhaitent confier comme missions au PETR et quelle vision de l'avenir du territoire ils aimeraient porter et comment y parvenir. Cela amènera une réflexion sur le financement du PETR dans une période où l'ingénierie est moins soutenue et une incertitude sur l'avenir des contractualisations demeure. Il est rappelé que le PETR est un outil à la

disposition des Communautés de Communes. Des pistes de travail pour la suite sont évoquées, c'est une nouvelle page à écrire ensemble. Ce travail pourrait être accompagné par l'ADEFPAT pour animer des concertations plus importantes, les tissus économiques et associatifs souhaiteraient être associés à cette démarche. Christian NAUDAN s'interroge sur ce que les pouvoirs publics projettent comme avenir à des structures comme le PETR et quelle réorganisation des territoires est envisagée.

Le Président confirme l'incertitude sur la suite à donner aux syndicats. Il souligne le travail important effectué sur l'attractivité du territoire depuis 10 ans qui a démontré l'évolution des profils des nouveaux arrivants, avec des nouvelles attentes. Il faudra intégrer d'autres objectifs que ceux fléchés dans le projet de territoire actuel. Il est nécessaire de se projeter en prenant en compte le changement climatique, la mobilité ... Il réitère son propos sur le rôle du PETR qui est là pour épauler les Communautés de Communes et les Communes.

Pour clôturer la réunion, le Président informe que c'est la dernière séance du PETR qu'il anime, il ne se représente pas aux élections municipales de sa commune. Il exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec les élus du PETR et se dit satisfait du travail accompli. Il a appris à connaître les missions d'un PETR et il a trouvé cela passionnant, cela lui a ouvert de nouveaux horizons. Il remercie ses collaborateurs avec qui il a aimé opérer et termine avec de bons souvenirs.

Marc BORIES et Magali BESSAOU sont excusés, ils n'ont pu être présents mais ils transmettent toute leur amitié au Président.

David MINERVA conclut que cette structure apporte une belle solidarité entre les vallées et les causses.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions, la séance est levée à 20h16.

Affiché le : 01/06/2026

Le Secrétaire de séance
Loïc SOLINHAC



Le Président,
Christophe BERNIÉ



